

Annexe 2
Conditions de ressources pour l'aide juridictionnelle applicables en 2019
dans l'ensemble des départements, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon

Part contributive de l'Etat	Pour un demandeur													
	sans personne à charge (*)		ayant 1 personne à charge (*)		ayant 2 personnes à charge (*)		ayant 3 personnes à charge (*)		ayant 4 personnes à charge (*)		ayant 5 personnes à charge (*)		ayant 6 personnes à charge (*)	
	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à
100%		1 031	1 217		1 402		1 519		1 637		1 754		1 871	
55%	1 032	1 219	1 405	1 403	1 590	1 520	1 707	1 638	1 825	1 755	1 942	1 872	2 059	
25%	1 220	1 546	1 732	1 591	1 917	1 708	2 034	1 826	2 152	1 943	2 269	2 060	2 386	

(*) Personnes à charge ou assimilées au sens de l'article 4 du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991.

N.B. Les montants sont arrondis à l'entier le plus proche

Pour déterminer les plafonds applicables aux demandeurs ayant plus de 6 personnes à charge il convient d'appliquer les calculs suivants :

- plafond pour une aide à 100% : $1031 + (2 \times 0,18 \times 1031) + (\text{Nombre de personnes à charge} - 2) \times (0,1137 \times 1031)$;
- plafond pour une aide à 55% : $1219 + (2 \times 0,18 \times 1031) + (\text{Nombre de personnes à charge} - 2) \times (0,1137 \times 1031)$;
- plafond pour une aide à 25% : $1546 + (2 \times 0,18 \times 1031) + (\text{Nombre de personnes à charge} - 2) \times (0,1137 \times 1031)$.

Les résultats ainsi obtenus sont à arrondir à l'entier le plus proche.

Exemple

Le plafond applicable à un demandeur ayant neuf personnes à charge pour une part contributive de l'État de 55% est calculé comme suit.

$$1219 + (2 \times 0,18 \times 1031) + (9 - 2) \times (0,1137 \times 1031) = 1219 + 371,16 + 820,5729 = 2410,7329$$

Le résultat arrondi à l'entier le plus proche donne **2 411 €**.

Annexe 3

Conditions de ressources pour l'aide juridictionnelle applicables en 2019 en Polynésie française

Part contributive de l'Etat	Pour un demandeur																	
	sans personne à charge (*)		ayant 1 personne à charge (*)		ayant 2 personnes à charge (*)		ayant 3 personnes à charge (*)		ayant 4 personnes à charge (*)		ayant 5 personnes à charge (*)		ayant 6 personnes à charge (*)					
	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à	supérieur ou égal à	inférieur ou égal à				
100%		123 031	145 177	167 322	181 311	195 299	209 288	223 277										
55%	123 032	145 465	167 611	189 756	203 745	217 733	209 289	231 722	209 289	231 722	209 289	231 722	223 278	245 711				
25%	145 466	184 487	206 633	228 778	242 767	256 755	231 723	270 744	217 734	256 755	231 723	270 744	245 712	284 733				

(*) Personnes à charge ou assimilées au sens de l'article 4 du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991.
N.B. Les montants sont arrondis à l'entier le plus proche

Pour déterminer les plafonds applicables aux demandeurs ayant plus de 6 personnes à charge il convient d'appliquer les calculs suivants :

- plafond pour une aide à 100% : $123\ 031 + (2 \times 0,18 \times 123\ 031) + (\text{Nombre de personnes à charge} - 2) \times (0,1137 \times 123\ 031)$;
- plafond pour une aide à 55% : $145\ 465 + (2 \times 0,18 \times 123\ 031) + (\text{Nombre de personnes à charge} - 2) \times (0,1137 \times 123\ 031)$;
- plafond pour une aide à 25% : $184\ 487 + (2 \times 0,18 \times 123\ 031) + (\text{Nombre de personnes à charge} - 2) \times (0,1137 \times 123\ 031)$.

Les résultats ainsi obtenus sont à arrondir à l'entier le plus proche.

Exemple

Le plafond applicable à un demandeur ayant neuf personnes à charge pour une part contributive de l'État de 55% est calculé comme suit.

$$145\ 465 + (2 \times 0,18 \times 123\ 031) + (9 - 2) \times (0,1137 \times 123\ 031) = 145\ 465 + 44\ 291,16 + 97\ 920,3729 = 287\ 676,5329$$

Le résultat arrondi à l'entier le plus proche donne **287 677 XPF**.